



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-022

Séance du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	13
Contre	0
Absentions	0

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

Procuration :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. GAUTIER Adrien

Absents :

Mme DENUT Jacqueline
M. SIAUD Jean-Marc

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

15/03/2024

Date d'affichage

15/03/2024

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Il répond à deux objectifs : justifier l'exécution du budget – présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Il comporte : une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public – le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable public qui doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public,

Après s'être assuré que le comptable public a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2023 au 31/12/2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil municipal, considérant l'exactitude des opérations :

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Daniel RUIT



Adrien GAUTIER

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 004024

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SISTERON

ETABLISSEMENT : SERRES

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

80000 - SERRES

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 907 735,99	1 803 470,20	7 711 206,19
Titres de recette émis (b)	313 148,11	1 718 126,00	2 031 274,11
Réductions de titres (c)		5 075,66	5 075,66
Recettes nettes (d = b - c)	313 148,11	1 713 050,34	2 026 198,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 907 735,99	1 803 470,20	7 711 206,19
Mandats émis (f)	222 202,05	1 612 831,12	1 835 033,17
Annulations de mandats (g)		16 586,22	16 586,22
Dépenses nettes (h = f - g)	222 202,05	1 596 244,90	1 818 446,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	90 946,06	116 805,44	207 751,50
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 004024

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SISTERON

ETABLISSEMENT : SERRES

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

80000 - SERRES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-45 747,99		90 946,06		45 198,07
Fonctionnement	137 149,46	45 747,99	116 805,44		208 206,91
TOTAL I	91 401,47	45 747,99	207 751,50		253 404,98
II - Budgets des services à caractère administratif					
82000-LOT JARDINS					
FONTAINEBLEAU-SERR					
Investissement			2 265,05		2 265,05
Fonctionnement					
Sous-Total			2 265,05		2 265,05
82200-BA DE LOTISSEMENTS					
SERRES					
Investissement	-12 847,58		-500,24		-13 347,82
Fonctionnement	-5 144,83		-5 692,75		-10 837,58
Sous-Total	-17 992,41		-6 192,99		-24 185,40
TOTAL II	-17 992,41		-3 927,94		-21 920,35
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
88000-EAU ASST - SERRES					
Investissement	176 570,08		-21 482,72		155 087,36
Fonctionnement	-30 806,51		11 655,44		-19 151,07
Sous-Total	145 763,57		-9 827,28		135 936,29
TOTAL III	145 763,57		-9 827,28		135 936,29
TOTAL I + II + III	219 172,63	45 747,99	193 996,28		367 420,92